



LUTTE



ANTI-DRONE

RÉPONSE – DAP :

**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Le directeur

Paris, le

23/03/23

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 1^{er} mars 2023, vous avez appelé mon attention sur la hausse du nombre de livraisons par drone sur l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer de mon engagement et de celui de mes services en faveur de la sécurité des personnels pénitentiaires.

Grâce aux deux marchés successifs de 2019 et de 2021 de lutte anti-drone, 45 dispositifs de neutralisation ont été commandés pour un montant total cumulé de 12,2 millions d'euros, incluant la maintenance. Au titre de la trajectoire de déploiement 2022-2023, 19 sites disposent d'une solution anti-drone installée et fonctionnelle, le dernier étant le centre pénitentiaire Sud-Francilien, depuis le 15 mars 2023.

Pour la suite du déploiement, au moins 9 établissements supplémentaires devraient être équipés d'un système anti-drone durant le deuxième trimestre 2023.

S'agissant de la cellule anti-drone de la direction de l'administration pénitentiaire, dans l'attente du recrutement d'un agent supplémentaire, un renforcement temporaire via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a été engagé dès le début du mois de mars 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent RIDEL

M. Emmanuel Baudin
Secrétaire général du Syndicat national Force Ouvrière Justice
3 Avenue de Bellevue
91210 Draveil

FO Justice – le 28 Mars 2023

